

Concertations Musiques Actuelles en Normandie

Phase 2

janvier à juin 2018

Note méthodologique

janvier 2018

Rappel du contexte : des concertations par bassin de vie

Suite à la fusion des régions en Normandie en 2016, l'Etat et la Région ont souhaité qu'un état des lieux sur la filière Musiques Actuelles soit réalisé par le FAR, complété par une démarche de concertation par bassins de vie à l'initiative du réseau RMAN. Ceci afin de créer une perspective dynamique, collaborative et collective des acteurs des musiques actuelles du territoire.

Les grands objectifs du processus sont

1. Diagnostic et cartographie régionale MA : favoriser l'interconnaissance (entre acteurs, pouvoirs publics...) et mieux appréhender la dimension socio-économique des acteurs.
2. Concertation des acteurs : organiser la parole collective et un dialogue constructif entre les acteurs, et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une politiques en faveur des MA.

Un diagnostic quantitatif et une cartographie régionale du secteur musiques actuelles a été réalisé par le FAR. Il a été présenté en juillet 2017 aux acteurs et sert de point de départ aux concertations territoriales qui ont été menées sur la fin de l'année.

Les concertations mises en œuvre par RMAN se déroulent en deux phases sur la saison 2017-2018 :

1. La première phase de septembre à décembre 2017 : 2 réunions par territoire (sur 7 bassins de vie) ont permis de « favoriser l'interconnaissance » entre les acteurs, et de définir les thématiques prioritaires à travailler. Une réunion de synthèse régionale avec les acteurs le 29 novembre, et une plénière régionale de présentation le 19 décembre ont conclu cette première phase ;
2. La seconde phase est prévue sur le premier semestre 2018, visant à « approfondir les constats, définir et aller plus loin sur les enjeux, faire des propositions ».

Le calendrier contraint vise à intégrer les propositions des acteurs aux politiques publiques régionales qui se dessinent, avec la DRAC, la Région, et le CNV. Les ambitions exprimées lors de la restitution du diagnostic régional en juillet 2017 au Havre, puis lors de la restitution de la phase 1 le 19 décembre à Caen le confirment.

Synthèse de la phase 1

Les travaux de la première phase sont constitués de deux réunions par bassin qui se sont déroulées du 11 au 15 septembre puis du 6 au 10 novembre 2017 : Seine-Maritime (et Rouen), Calvados (et Caen), Manche, Eure et Orne. Elles ont fait l'objet d'une synthèse transversale débattue et enrichie lors du séminaire régional organisé le 29 novembre 2017 au Kubb à Evreux.

Les activités de la filière Musiques Actuelles ont été abordées au travers de 6 thématiques :

- **Diffusion** : aménagement territoire / équipements intermédiaires et lieux de proximité, sensibilisation et implication des élus locaux, coordinations et coopérations entre acteurs
- **Développement d'artistes** : dispositifs en révision, approche territoriale, logique de parcours des personnes et approche globale/systémique
- **Musiques enregistrées** : prise en compte du numérique, image et son, articulation local/régional
- **Pratiques amateurs** : cartographier les ressources et compétences territoriales, prendre en compte le numérique sensibiliser les élus (aménager le territoire), mieux articuler enseignement/accompagnement, les schémas SDEA-AP
- **Médias** : radios et médias associatifs (tiers-secteur médiatique et diversité), transition numérique (RNT), relations médias nationaux
- **Action culturelle** : révision des dispositifs à adapter aux MA, inscrire dans le temps, coordonner et coopérer, outiller (guide) et former (médiateurs, intervenants...)

Les entrées « métiers » sont complétées par 6 sujets transversaux :

- **Ressource et observation** : enjeu stratégique, mise à jour diagnostic, OPP, cartographies et production d'analyses
- **Economie et emplois** : fonctionnement au projet, besoins prioritaires – soutien au fonctionnement, CPO, aide à l'emploi permanent, mobiliser d'autres moyens publics (dév économique, fonds européens, ESS... dont l'ingénierie des collectivités)
- **Formation** : compétence obligatoire de la région, besoins importants pour la reconnaissance et la professionnalisation des MA
- **Structuration collective et territoriales** : articulation FAR/RMAN, échelles régionale et départementale, relais et approches territoriales (territoires de proximité)
- **Transition Numérique** : bouleversement des pratiques et de la diffusion (image et son), outils numériques et structuration, transition filière (métiers, économie...)
- **Droits Culturels** : une invitation à penser ensemble, un nouveau référentiel à investir

Des enjeux territoriaux, sectoriels, et de politique publique à articuler au sein d'un « contrat de filière »

La restitution intermédiaire des travaux de la première phase de concertation à Caen le 19 décembre 2017 a permis de partager les réflexions, et de préciser les attendus de la Région et de la DRAC notamment. Les concertations en Normandie ont ceci de particulier de se dérouler en parallèle de **l'élaboration des premiers « contrats de filière MA » en France**. Aussi, le périmètre, le contenu et les moyens dédiés à ces nouvelles politiques publiques doivent être précisés.

Le souhait d'une acception large de la notion de filière a été exprimé afin que les concertations territoriales servent l'élaboration d'un « plan de développement des musiques actuelles en Normandie » portant sur l'ensemble des composantes et activités professionnelles, bénévoles et amateurs.

Les objectifs et enjeux sectoriels, territoriaux, et de politique publique sont à actualiser au regard des travaux menés en première phase :

Enjeux de politiques publiques

- **élaborer des propositions pour nourrir le contrat de filière MA en Normandie ;**
- ajuster les dispositifs et les politiques de soutien à l'échelle régionale ;
- explorer l'inscription des MA dans des politiques publiques plus larges (économie, formation, emploi...)
- impliquer l'ensemble des collectivités (communes, agglomérations, départements...) sur des politiques adaptées à chaque territoire ;

Enjeux et objectifs sectoriels

- **enrichir le diagnostic filière ;**
- **proposer des axes prioritaires d'actions collectives et se mettre en mouvement ;**
- poursuivre l'appropriation des enjeux et la connaissance des besoins sectoriels ;
- participer à la structuration territoriale de la filière ;

Enjeux territoriaux

- **amorcer des actions et une structuration par bassin ;**
- poursuivre l'interconnaissance des acteurs sur les bassins de vie ;
- préciser les besoins et richesses spécifiques par bassin et à l'échelle régionale ;
- renforcer les articulations et complémentarités entre les acteurs, et entre les territoires.

Phase 2 – janvier à juin 2018

La phase 2 s'inscrit dans la continuité des travaux de la première phase en tenant compte des disponibilités limités des acteurs et de la nécessité d'allier les sujets sectoriels/professionnels, les questions transversales et les approches territoriales.

Les objectifs principaux de cette phase de concertations sont d'élaborer des propositions pour le contrat de filière, enrichir le diagnostic filière, proposer des axes, et amorcer des actions et une structuration par bassin.

5 bassins, 2 axes et 4 thématiques transversales

De 7 territoires en première phase, il a été décidé de ne plus distinguer les agglomérations de Rouen et Caen de leur territoire départemental : Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61) et Seine-Maritime (76)

En termes de thématiques de travail, il est proposé de regrouper les activités suivant deux axes :

- Filière pro : diffusion, développement d'artistes, musiques enregistrées
- Pratiques : transmission et enseignement, action culturelle, médias

Les 4 thématiques transversales doivent être abordées sur l'ensemble des travaux : Droits Culturels, transition numérique, structuration et formation.

Déroulé et contenu des réunions

La poursuite des réflexions s'appuie sur les travaux réalisés en phase 1 détaillés dans la synthèse transversale.

Les réunions par bassin ont pour objectifs de consolider les constats (si besoin), d'approfondir les propositions et d'envisager des actions concrètes à réaliser. Elles se dérouleront suivant l'ordre du jour suivant :

- Accueil et introduction pour se présenter et rappeler le cadre des concertations
- Retour sur les constats afin de compléter la lecture du territoire
- Approfondissement d'une ou plusieurs propositions : il s'agira d'identifier ce qui relève des politiques publiques (de droit commun ou du contrat de filière), ou de la coopération entre acteurs (mise en réseau, actions coordonnées...).
- Questions transversales : une synthèse des débats sera brossée au prisme des Droits Culturels, de la structuration, du numérique et de la formation, ceci à des fins de capitalisation et de mise en commun.

Les deux séminaires régionaux d'une journée ont pour objectifs de partager et de faire synthèse des travaux réalisés sur chaque bassin, et de contribuer à la structuration régionale. Leur organisation privilégiera des formes participatives et dynamiques de production (ateliers en sous-groupes).

Calendrier

Un rythme de travail « mensuel » (une réunion par acteur et par mois) est proposé.

Session#3 - Filière et activités professionnelles – diffusion, création, production, médias

les 31 janvier, 1, 7 et 8 février 2018

- mercredi 31/01 - après-midi (14h à 17h) : Calvados (14)
- jeudi 1/02 - après-midi (14h à 17h) : Manche (50)
- jeudi 8/02 - matin (10h à 13h) : Eure (27)
- jeudi 8/02 - soir (18h à 21h) : Orne (61)
- vendredi 9/02 - matin (9h30 à 12h30) : Seine-Maritime (76)

- **Jeudi 15/03 – journée (10h à 17h) : Séminaire régional « filière pro »**

Session#4 – Pratiques amateurs, pratiques culturelles – accompagnement, EAC...

16 au 20 avril 2018 (à confirmer)

- lundi 16/04 - après-midi (14h à 17h) : Eure (27)
- mardi 17/04 – après-midi (14h à 17h) : Calvados (17)
- mercredi 18/04 - après-midi (14h à 17h) : Manche (50)
- jeudi 19/04 - soir (18h à 21h) : Orne (61)
- vendredi 20/04 - matin (9h30 à 12h30) : Seine-Maritime (76)

- **vendredi 15/05 – journée (10h à 17h) : Séminaire régional « amateurs »**

Juin - Plénière de restitution des travaux aux collectivités (date à fixer).

Travaux complémentaires et articulations

Les réunions de travail par bassin et les séminaires régionaux ont pour but d'élaborer des propositions et le cas échéant d'engager des actions coordonnées (voire en coopération) par les acteurs de terrain. Au-delà des thématiques qui seront abordées, plusieurs travaux structurants doivent être menés en parallèle.

- **La mobilisation des collectivités territoriales** est à renforcer. *Elle doit être pensée conjointement avec la Région et l'État, et permettre la participation des Départements et des intercommunalités.*
- **Observation et diagnostic filière** : le premier diagnostic filière réalisé par le FAR doit être complété et enrichi par quelques analyses. *Cette fonction dévolue a priori au FAR doit être réalisée en coordination avec le réseau RMAN et les collectivités territoriales. L'objectif d'une mise à jour du diagnostic pour juin 2018 serait louable mais ne permettrait pas son exploitation dans le cadre des concertations en phase 2. Aussi, cette période doit être mise à profit de la consolidation du diagnostic, la formalisation de « portraits » qualitatifs de chaque bassin, voire de la réalisation d'enquêtes complémentaires.*
- **Structuration régionale** : articulation FAR, RMAN et réseaux locaux ou sectoriels ? Au-delà des travaux d'observation, les compétences et fonctions sont à répartir et à articuler entre l'ensemble des structures à vocation régionales et départementales. *Des réunions entre les représentants des réseaux et un travail conjoint doivent être planifiés afin d'élaborer un schéma fonctionnel de la structuration régionale (périmètres, compétences et fonctions, gouvernances, moyens...).*
- **Mise en mouvement RMAN** : le réseau est en transition vers une nouvelle organisation régionale qui couvre l'ensemble du territoire Normand et qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière (au sens large). L'évolution de sa gouvernance et de son fonctionnement doivent être pensés, voir accompagnés, pour répondre aux besoins d'animation et de coordination qui se font jour avec les concertations.
- **Mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aides et accompagnement aux artistes** doivent être mis en place durant le premier semestre 2018. Cette charge de travail importante doit être prise en compte dans le temps des concertations.

Livrables et attendus

Des comptes rendus des réunions et les synthèses seront formalisés, ainsi qu'une proposition de « Plan de développement » dont les éléments seront présentés et débattus lors de la restitution plénière avec les partenaires publics en juin 2018.